



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquantième session

1^{er}-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination
de la pauvreté**

Déclaration soumise par la Fédération internationale du vieillissement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2012/1.



Déclaration

L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi international auquel est confronté le monde actuel. Pour faire face aux causes profondes de la pauvreté, les autorités à tous les niveaux doivent mettre en œuvre une stratégie d'intervention à long terme. Cette exigence a été consacrée pour la première fois en 1995 comme l'un des trois piliers du Sommet mondial pour le développement social. Plus récemment, le placement de la réduction de la pauvreté en tête de la liste des objectifs du Millénaire pour le développement a non seulement attiré l'attention du monde entier sur cet enjeu crucial, mais aussi permis d'améliorer les résultats obtenus à cet égard. Toutefois, le climat économique mondial qui règne depuis 2007 ne favorise pas la poursuite de ces progrès. Les pays développés comme les pays en développement sont touchés par la crise économique et financière, et leur capacité de réduire la pauvreté en a été affectée. De nouvelles stratégies, approches et politiques sont donc nécessaires.

Nous savons que la pauvreté ne se traduit pas seulement par un manque de ressources financières : c'est une menace à la santé, au bien-être et à la dignité. Elle isole et marginalise. C'est une atteinte aux droits humains. La pauvreté chronique est un obstacle infranchissable qui empêche de participer pleinement à la société.

Le Conseil économique et social l'a reconnu en 2001, en définissant la pauvreté comme une « [privation] durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux » (E/C.12/2001/10). Cette définition a été reprise dans l'article 5 de la déclaration politique adoptée par les 163 pays qui participaient à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid, en avril 2002.

Comment expliquer la pauvreté parmi les personnes âgées? Certaines sont nées dans la pauvreté et n'en sont jamais sorties en raison d'un manque d'accès à l'éducation et à la formation. D'autres le deviennent à cause de facteurs divers. Dans les pays développés, la perte d'emploi ou la maladie peuvent conduire à la pauvreté. Dans les pays en développement, l'absence de programmes de garantie des revenus, associée à l'affaiblissement des liens familiaux, et souvent à la guerre, aux conflits civils et à l'émigration, accentue la fragilité économique des personnes âgées.

Malheureusement, il n'existe aucune base de données mondiale sur l'ampleur de la pauvreté des personnes âgées. Néanmoins, il est bien connu que les plus vulnérables d'entre elles, c'est-à-dire les femmes, les membres des minorités et les groupes autochtones, et les personnes handicapées, sont les plus touchées. Il est important de souligner aussi que la pauvreté des personnes âgées existe partout, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Aux États-Unis d'Amérique, plus de 4 millions de personnes âgées vivent dans la pauvreté, et dans la seule ville où nous nous trouvons, une personne âgée sur cinq est pauvre. Cependant, nous ne disposons pas de ce type de statistiques pour de nombreux États. Si l'on veut remédier au problème de la pauvreté des personnes âgées, il est capital de concevoir des mécanismes de collecte de données qui peuvent être ventilées selon l'âge et le sexe. Ces indicateurs sont essentiels pour élaborer des politiques et des programmes en faveur des citoyens les plus pauvres des nations.

Cependant, il existe d'autres mesures susceptibles de contribuer à réduire la pauvreté des personnes âgées. Au niveau international, les politiques et les programmes axés sur le développement social, le développement durable et l'élimination de la pauvreté doivent tenir compte du nombre croissant de personnes âgées dans le monde, et les inclure. Au niveau national, l'idéal est d'adopter des programmes de garantie des revenus s'il n'en existe pas encore. À défaut, il faut encourager l'accès des personnes âgées à l'emploi et à d'autres sources de revenus, tels que le microfinancement de projets. Les pays où des programmes de garantie des revenus existent déjà doivent s'assurer que les personnes admissibles bénéficient des avantages auxquels elles ont droit. Toutes les stratégies d'éradication de la pauvreté devraient cibler plus particulièrement les femmes, les vieillards et les personnes âgées handicapées.

En conclusion, toutes les personnes âgées méritent de participer pleinement à la vie de leur société. Pour cela, il faut qu'elles aient un niveau de vie décent et que la valeur des citoyens les plus âgés soit reconnue. Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs doivent s'engager à travailler ensemble à éradiquer la pauvreté des personnes âgées, et il faudra une volonté politique forte et inébranlable pour entreprendre les difficiles tâches à venir.

La Fédération internationale du vieillissement réitère son engagement envers tous les acteurs à œuvrer avec eux à atteindre cet objectif commun.